Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260909-130_09_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 09 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

Le mercredi neuf septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi trois septembre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 29
Nombre de procurations : 4	Nombre de votes pour : 29
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme RIC Caroline, M. RIVOAL Jacques, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe.

Absents Excusés :

Mme CHAUVEL Elodie procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme TANCEREL Béatrice procuration à Mme BLANCHARD Agnès, M. BOUVET Gaëtan procuration à M. PRIMAULT Olivier, M. BLANCHARD Ronan procuration à Mme BOURUMEAU-FLORET Karine.

Mme HUON Christine a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 03 septembre 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 17 juin 2026 est lu et arrêté.

130_09_2026 – CULTURE – ACCUEIL D'UNE RESIDENCE-MISSION

Valérie LE BOULER, Adjointe à la Culture et au Jumelage explique que la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche souhaite développer des actions permettant de favoriser l'accès à la culture pour tous, de renforcer l'éducation artistique et culturelle et de favoriser les rencontres entre les artistes et les habitants.

Dans ce cadre, la commune, en partenariat avec Ay-roop, scène de territoire de cirque contemporain, et le Département d'Ille-et-Vilaine, propose de mettre en place une résidence-mission sur le territoire communal, autour de l'artiste Christèle Kerdavid, alias Clown Pétrole, pour une durée de deux ans.

Une résidence-mission a pour objectif de permettre aux habitants de rencontrer un artiste et de participer à différentes actions artistiques et culturelles. Ce projet sera construit avec les acteurs du territoire et pourra notamment associer les trois écoles de la commune, les services municipaux tels que la médiathèque et l'Espace Jeunes, les associations locales ainsi que les habitants.

Cette résidence permettra notamment de renforcer l'accès à la culture, de favoriser les rencontres entre l'artiste et les habitants et de valoriser le territoire et ses acteurs.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260909-130_09_2026-DE

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé que la commune participe financièrement à la résidence-mission à hauteur de 2 000 € par an pendant deux ans, soit un montant total de 4 000 €.

Ces crédits sont libérés par des arbitrages consentis sur d'autres projets habituellement proposés (ateliers d'écriture et accueils en résidence auxquels le projet présenté répond d'une autre façon). Cela ne conduit pas à augmentation du budget annuel.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le souhait de la municipalité de développer des actions permettant l'accès à la culture pour tous,
Considérant l'opportunité que représente le projet de Ay-roop,
Considérant l'avis favorable du comité consultatif Culture du 8 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **Approuve** la participation de la commune à ce projet de résidence-mission,
- **Valide** l'engagement financier de 2 000 € par an pendant deux ans
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

